règlement

Le Campus a un incroyable Talent 2025

# Article 1 – Présentation/objet de la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent »

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté organise une soirée “le Campus a un Incroyable Talent” (LCAUIT).

Cette soirée a pour objectifs de :

* Valoriser l’expression artistique
* Permettre aux étudiants de se produire sur scène

# Article 2 – Candidats

Peuvent s’inscrire à la compétition tous les étudiants majeurs des campus universitaires (les professionnels ne peuvent pas participer). Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe. Les candidats mineurs peuvent se présenter si un responsable légal fournit une autorisation écrite.

# Article 3 – Organisation

La participation à la soirée LCAUIT est entièrement gratuite. Les candidats devront s’inscrire via un [**formulaire en ligne**](https://docs.google.com/forms/d/1n4FQMZGpSrGehH9EELuj1BBb3nyc_e4bCOB5y0930Ws/prefill) qui devra être rempli avant le samedi 31 décembre 2024, 23h59 : https://docs.google.com/forms/d/1n4FQMZGpSrGehH9EELuj1BBb3nyc\_e4bCOB5y0930Ws/prefill

**La validation de l'inscription est soumise à la réception d’une vidéo montrant votre talent. Cette vidéo doit être soit téléchargée à la dernière question du Googleform ou être envoyée par email à l’adresse suivante : relais-nevers@crous-bfc.fr**

Le Crous BFC ne prend pas en charge vos frais de déplacement. Pour participer et si vous êtes sélectionné, vous devrez vous rendre à Nevers par vos propres moyens et à vos frais.

L’hébergement la nuit du 6 mai au 7 mai 2025 est inclus et gratuit pour les 12 candidats (ou 12 groupes) sélectionnés.

# Article 4 – Sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront étudiés par le service vie des campus du Crous BFC. 12 candidats ou groupes seront retenus pour participer à la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent », le 6 mai 2025 à « La Maison » Maison de la Culture de Nevers agglomération.

**Article 5 – Déroulement de la compétition**

Les 12 candidats ou groupes seront invités à participer à la soirée, le 6 mai 2025, à « La Maison » Maison de la Culture de Nevers agglomération et disposeront chacun de 3 minutes pour effectuer leur prestation. Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé de représentants du Crous BFC et de l’université. A l’issue du passage de tous les candidats :

* Vote du jury
* Vote du public via application mobile

Le candidat ou le groupe ayant récolté le maximum de votes sera désigné vainqueur de la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent ».

# Article 6 – Horaires

Un créneau sera dédié à l’installation et aux divers préparatifs des candidats : le 6 mai 2025 à « La Maison » Maison de la Culture de Nevers agglomération, 2 Boulevard Pierre de Coubertin, 58000 Nevers. Les participants seront ainsi convoqués à partir de 10H (pour ceux qui le peuvent) pour l’accueil autour de viennoiseries et de boissons chaudes, puis l’accès à leurs loges. L’accueil des candidats sélectionnés se fera tout au long de la matinée jusqu’à midi.

Le repas du midi est inclus sur place et est gratuit. Diverses collations seront mises à disposition dans les loges tout au long de la journée.

Les répétitions générales commencent à 14H et se terminent à 18H. La soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent » débutera à 20h00.

Un cocktail dinatoire sera offert à l’issue du spectacle à partir de 21H30.

# Article 7 – Récompenses

* 1er prix : 400€
* 2ème prix : 200€
* 3ème prix : 100€

# Article 8 – Droit à l’image

Les organisateurs sont autorisés à communiquer et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion de la soirée sauf avis contraire des candidats lors de l’inscription. Ce droit à l’image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière. Pour les candidats mineurs, un responsable légal doit fournir une autorisation écrite.

# Article 9 – Conditions techniques des sélections

Une sono, un éclairage, des micros seront mis à disposition de tous les candidats par l’organisation. Un technicien son sera également présent. L’organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats. Tout matériel supplémentaire sera pris en charge par le candidat.

# Article 10 – Adhésion à la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent »

Le fait de participer à la compétition entraîne l’acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le rejet du candidat. Les organisateurs se réservent le droit, dans l’intérêt de la manifestation, de modifier le présent règlement ou d’annuler la manifestation en cas d’événement fortuit ou de force majeure.

RAPPEL : Calendrier des inscriptions

* 21 octobre 2024 : ouverture des inscriptions
* 31 décembre 2024 : clôture des inscriptions et date limite d'envoi de la vidéo
* A partir du 6 janvier 2025 : sélection des candidats
* 6 mai 2025 : soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent » sur la grande scène de « La Maison », Maison de la Culture de Nevers agglomération, 2 Boulevard Pierre de Coubertin, 58000 Nevers

Pour d’autres informations, vous pouvez contacter le service animation de la vie étudiante au Crous BFC, direction de la vie étudiante ou par mail à **relais-nevers@crous-bfc.fr**